



COMPTE RENDU

DU
29/06/2023



Table des matières

PRESENTS.....	3
Ordre du jour.....	3
Compte rendu.....	4
Projets de délibération.....	5
Convention territoriale 2023-2026 entre le PETR Et les Communautés de Communes membres.....	5
Décision modificative n°1.....	6
Fonds vert -demande de subvention ingénierie (Annule et remplace).....	7
Convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES).....	8
Information – événements.....	8
Mobilité.....	8
Conseil de développement.....	9
Contractualisations.....	10
Nomad'.....	11
Divers.....	12

PRESENTS

Le comité syndical régulièrement convoqué s'est réuni à la salle Aerial de Bouricos, 540 chemin de Bouricos, 40200 Pontenx-les-Forges sous la présidence de Monsieur Arnaud GOMEZ à 18h05.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués suppléants présents votants : 1

Nombre de délégués suppléants présents non-votants : 1

Nombre de délégués représentés : 4

Nombre de votants : 18

Cf. feuille d'émargement en fin de document.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer légalement.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu

Le compte rendu du Comité syndical du 02 mai 2023

Délibérations

- Convention territoriale entre le PETR et les 3 Communautés de Communes
- DM Internat du Lycée
- ~~CDD Adjoint technique (Entretien internat)~~
- Fonds vert Ingénierie
- Convention de dématérialisation des actes sous au contrôle de légalité (ACTES)
- ~~Nomad'~~

INFORMATION

- Point CRTE (DETR/DSIL/Fonds vert)
- Direction
 - Organisation estivale
 - Feuille de route
- Point d'étape
 - Conseil de développement
 - Retour sur les deux premiers ateliers de préfiguration
 - Concours photo
 - LEADER
 - Retour sur le forum du 23 mai
 - Convention LEADER 2021-2027
 - Mobilité
 - Mai à vélo
 - Challenge mobilité
 - Fresque de la mobilité (9 juillet)
 - Nomad'
 - Internat
 - Application
 - Feuille de route 2023 ; 2024-2026

Le Président commence la séance à 18h05.

| Compte rendu

Le compte rendu du Comité syndical du 02/05/2023 a été envoyé aux membres du comité.

Monsieur le Président invite les membres à faire part de leur commentaire.

Aucune question, ni observation n'est faite. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Projets de délibération

Convention territoriale 2023-2026 entre le PETR Et les Communautés de Communes membres

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 51 ;
- L'article 79 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM ;
- La transformation de Pays en pôle d'Équilibre Territorial et Rural par arrêté préfectoral DAECCL n°2014/576
- Les statuts de la Communauté de communes Côte Landes Nature approuvés par l'arrêté préfectoral
- Les statuts de la Communauté de communes des Grands Lacs approuvés par l'arrêté préfectoral AP PR/DCPPAT/2022/n°137
- Les statuts de la Communauté de communes de Mimizan approuvés par l'arrêté préfectoral
- Les statuts du PETR Landes Nature Côte d'Argent, approuvés par arrêté préfectoral DAECCL n°2015/454 et modifié en avril 2016
- Les temps de travail avec les EPCI et l'avis favorable du Comité syndical du PETR du 13 décembre 2022.

CONSIDERANT

- Le projet de territoire du PETR Landes Nature Côte d'Argent ;
- Que celui-ci entraîne la mise en place d'une convention territoriale entre les communautés de communes du territoire et le PETR Landes Nature Côte d'Argent ;
- Les politiques publiques des communes et communautés de communes membres du PETR Landes Nature Côte d'Argent ;
- Que les actions conçues et/ou initiées par le PETR Landes Nature Côte d'Argent participent à ces politiques dans la mesure où elles les abondent et les facilitent.

Monsieur le Président propose :

- De valider la convention territoriale annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention territoriale et tout acte, convention ou autres documents en lien

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical valide la délibération à l'unanimité.

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer à ces modifications suivantes pour intégrer l'internat :

- En fonctionnement, + 47 000 € avec le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Libellée	Budget 2023	DM	Montant total
011	Charges à caractère général (60631-60632-611-6161-6284-6068)	202 755.76 €	+47 000 €	249 755.76 €
TOTAL CHAPITRES		202 755.76 €	+47 000 €	249 755.76 €
RECETTES				
Chapitre	Libellée	Budget 2023	DM	Montant total
74	Dotations, subventions et participations (7472-74758-747888-752)	390 595.54 €	+23 000 €	413 595.54 €
75	Revenus des immeubles (752)	0 €	+24 000 €	24 000 €
TOTAL CHAPITRES		390 595.54 €	+ 47 000 €	437 595.54 €

Proposition

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la décision modificative n°1 telle que définie dans les tableaux ci-dessus.

Monsieur le Président propose de prendre part au vote.

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical valide la délibération à l'unanimité.

Fonds vert -demande de subvention ingénierie (Annule et remplace)

Après avoir exposé le programme d'action prévu pour 2023,

Monsieur le Président propose au comité syndical

- D'annuler les délibérations (DELIB_202302_13 et DELIB_202305_20) et de remplacer comme suit :
- de faire des demandes de subventions nécessairement auprès des services de l'Etat et autres potentiels financeurs.

Etant donné que le fonds vert permet de déposer des dossiers sur plusieurs années, le plan de financement prévu serait le suivant pour 3 ans

Budget prévisionnel et calendrier

Dépenses prévisionnelles				
	2024	2025	2026	Total
Salaire	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €
15 % de couts indirects	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €
Ateliers - Concertation				
Experts, Communication, outils de pilotage, formation	14 000 €	8 000 €	10 000 €	32 000 €
TOTAL	60 000 €	54 000 €	56 000 €	170 000 €
RECETTES				
ETAT				136 000 €
Autofinancement				34 000 €
Total				170 000 €

M. Le Président propose :

- DE VALIDER le programme d'actions joint
- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel complété ci-dessus
- D'INSCRIRE aux Budgets Primitifs concernés les crédits correspondants à la réalisation de l'opération
- DE SOLLICITER l'ensemble des financeurs potentiels à cette opération (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat)
- D'AUTORISER la Présidence à engager la responsabilité du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent pour la conduite de l'opération
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et à engager les démarches nécessaires à cette délibération

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical valide la délibération à l'unanimité.

Convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité (ACTES)

Vu le projet baptisé ACTES lancé par le ministère de l'Intérieur

Monsieur le Président propose :

- De mettre en œuvre le processus de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- D'approuver la convention entre le PETR et la Préfecture des Landes portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et d'autoriser à la signer

Le Président met au vote la présente délibération

Question : Non

Opposition : Non

Abstention : Non

Le comité syndical valide la délibération à l'unanimité.

Information – événements

A noter que les événements du Pays sont détaillés sur notre site et les réseaux sociaux.

Mobilité

La Région va adresser une feuille de route et le projet du COM (Contrat Opérationnel de Mobilité) en juillet, pour relecture.

Il est prévu un Comité Technique en septembre, puis un Comité de Pilotage en octobre pour valider le COM.

La signature du Contrat est envisagée en décembre.

Cependant, il est convenu que les études de faisabilité pour la mise en place d'une part de navettes estivales, d'autre part d'un transport à la demande, sur les Communautés de communes des Grands Lacs et de Mimizan pourraient être lancées en amont tout en bénéficiant du cofinancement régional.

▪ Evènements :

Le Pays a organisé deux challenges pour la promotion d'une mobilité plus durable :

- Mai à vélo, l'objectif étant de faire le plus de kilomètres à vélo pour alimenter le compteur du Pays ;
- Challenge de la mobilité inter-entreprises en juin pour inciter les salariés à effectuer leur trajet autrement (à vélo, en covoiturage, etc...).

Le Pays sera présent lors d'événements grand public comme l'Eco des Pins pour promouvoir la mobilité durable. »

Conseil de développement

▪ Evénement :

Concours photo citoyen lancé début mai sur le thème du patrimoine : clôture du concours avec une quarantaine de participants, et une centaine de photos. Les jurys délibèreront début juillet pour choisir les gagnants. Des expositions des plus belles photos de notre territoire seront prévues à la rentrée sur différents lieux.

Préfiguration du Conseil de développement :

- Deux ateliers ont eu lieu avec une trentaine de participants. Les thèmes abordés :
 - Définition d'un conseil de développement
 - Les grandes fonctions du conseil de développement
- Un webinaire a eu lieu pour présenter le projet de territoire.
- En septembre un prochain atelier aura lieu sur la gouvernance du conseil de développement

Pour rappel, l'objectif cette année est de poser les bases d'un conseil de développement et démontrer son intérêt pour le lancer en janvier 2024. En septembre, un élu d'un autre conseil de développement interviendra lors du comité syndical pour faire un retour d'expérience à ce sujet.

Contractualisations

Demandes de subventions en cours sur les différentes missions

- **NOMAD' :**
 - Possibilité de financer les journées de prévention santé sur 3 ans 2024-2026 avec la DREET (retour début juillet)
 - Ingénierie Nomad' 2023 de la Région (commission de juillet)
 - Internat : 15.000 € de à la Région (commission d'octobre) et 10.000 € à Action logement (en attente)

- **Contractualisation :**
 - Ingénierie chargé de développement avec le Fonds vert pour 3 ans (en attente)

LEADER :

Retour sur le forum LEADER du 23 mai : Au total environ 80 participants à cette journée dont 30 membres du nouveau Groupe d'Action Local (GAL) et 50 porteurs de projets avec une répartition équitable entre les 3 communautés de communes.

Tous les projets présentés ne rentreront pas dans le programme LEADER mais certains sont en de bonne voie pour émarger au programme. Les autres porteurs seront accompagnés ou réorientés vers les interlocuteurs les plus pertinents.

Le conventionnement avec la Région est toujours en cours, la Région étudie les lignes de partage entre les dépenses éligibles à LEADER et aux fonds européens dit « classiques » gérés par la Région.

Courant août/septembre, nous devrions aboutir à la signature de notre convention qui nous permettra de lancer le premier comité de sélection des projets

Nomad'

La réputation de Nomad' n'est plus à faire. Notre **notoriété** est bien **nationale** ce qui nous a permis d'accueillir deux Ministres pour l'annonce du plan gouvernemental en faveur des saisonniers.

Notre **réseau** est lui aussi national bien que plus développé à l'échelle de l'ancienne Région Sud gironde, Le Pays basque, la MACS, Marennes-Oléron, Auray Quiberon Terre d'Atlantique veulent tous reproduire « Nomad' » sur le territoire.

Commissions Nomad' et Chantier clé

Ouvrir un **chantier clé** sur l'emploi, l'insertion, la formation et les filières économiques du territoire

Compte-rendu du dernier comité de pilotage

Proposition de prendre un nouveau chargé de mission Nomad' dès le 1^{er} Octobre avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Chargé de mission Nomad'	45 000,00 €	LEADER (Coopération ou FEDER ?)	
Chantal 6 mois à temps plein (hébergement) + janv, fev, sept	20 000,00 €	Région Emploi Tourisme	25 000,00 €
CAC 2 (à voir)		DDETSPP 40	8 000,00 €
		Plan destination France (plan saisonnier ?)	
Service civique ou qtagiaire (120€ * 6 mois) à voir			
Journée santé	8 000,00 €	DREETS	6 400,00 €
maintenance application	650,00 €		
FDM CAC et ETP	500,00 €		
Médiateurs/syndicats	500,00 €		
Assurance LAS	60,00 €		
Communication guides et autres outils	2 500,00 €		
Communication FES (radio + impression)	3 200,00 €		
Autre communication, divers	60,00 €	Autofinancement	41 070,00 €
	80 470,00 €		39 400,00 €

■ Événement :

- Journée prévention santé



Communication

Mise à jour du site internet :

- 🕒 Nouvelle présentation du Pays disponible pour l'ensemble des communes et intercommunalités.
- 🕒 Création de la page mobilité

Nouveautés :

- 🕒 Gogo Carto : localisé l'ensemble des projets réalisés sur le territoire par thématique et par dispositifs d'aides (leader, Contrat Région ...).
- 🕒 Application NOMAD' disponible sur ANDROID et APPLE avec notamment l'accès à la carte de réduction et à toutes les actualités pour la saison.

M. Arnaud GOMEZ

*Président du Pays Landes Nature Côte
d'Argent*



FIN DE LA SEANCE A 20H